

**NOTE DE PRÉSENTATION BRÈVE ET SYNTHÉTIQUE DU
COMPTE ADMINISTRATIF 2022**



L'article 107 de la loi NOTRe est venu compléter les dispositions de l'article L. 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) en précisant :

« Une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. »

La présente note répond à cette obligation. Elle sera disponible sur le site internet de la Ville.


Cette note présente donc les principales informations et évolutions des comptes administratifs du budget principal de la Commune et du budget annexe Eau.

Le compte administratif 2022 retrace l'ensemble des mandats de paiement et des titres de recettes réalisés pour l'exercice 2022.

A. CA BUDGET PRINCIPAL

RÉSULTATS DE 2022

	Dépenses de l'exercice 2022	Recettes de l'exercice 2022	Résultat de clôture 2021	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice 2022	Résultat de clôture 2022
Investissement	1 363 220,42	1 694 443,57	-75 543,91		331 223,15	255 679,24
Fonctionnement	3 793 056,85	3 744 035,68	451 322,93	125 823,41	-49 021,17	276 478,35
Totaux :	5 156 277,27	5 438 479,25	375 779,02	125 823,41	282 201,98	532 157,59

Excédent d'investissement, ligne R001 :	255 679,24	
Dépenses d'investissement engagées, non mandatées :	88 672,63	
Recettes d'investissement engagées, non perçues :	41 909,30	
Besoin de financement :	46 763,33	
Affectation en réserves, excédent de fonctionnement capitalisé (1068) :	0,00	
Affectation en report à nouveau, ligne 002 :	276 478,35	

1) SECTION DE FONCTIONNEMENT

La section de fonctionnement permet à notre Collectivité d'assurer le quotidien. Elle regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services Communaux.

a. Vue générale de la section de fonctionnement

	Dépenses	Recettes
Réalisations de l'exercice 2022	3 793 056,85 €	3 744 035,68 €
Report exercice 2021		325 499,52 €
Total réalisations	3 793 056,85 €	4 069 535,20 €
Restes à réaliser à reporter en 2023	0,00 €	0,00 €
Résultat cumulé	3 793 056,85 €	4 069 535,20 €
Résultat exercice 2022		276 478,35 €

b. Dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement de 2022 se sont élevées à 3 793 056,85 € et se répartissent comme suit :

CHAPITRE	CA 2022	%
011 – Charges à caractère général	860 990,27 €	22,70 %
012 – Charges de personnel	1 898 096,29 €	50,04 %
014 – Atténuation de produits	1 187,00 €	0,03 %
65 – Autres charges de gestion courante	549 394,76 €	14,49 %
66 – Charges financières	55 681,34 €	1,47 %
67 – Charges exceptionnelles	29 309,10 €	0,77 %
68 – Dotations aux provisions	0,00 €	0,00 %
042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	398 398,09 €	10,50 %
Total	3 793 056,85 €	

Chapitre 011 : il s'agit des dépenses à caractère général pour le fonctionnement des structures et des services : eau, électricité, téléphone, carburant, fournitures administratives, frais d'affranchissement, fournitures et travaux d'entretien, les taxes foncières payées par la Commune, les assurances, les fournitures scolaires pour le Groupe scolaire St Exupéry, ...

Chapitre 012 : ce chapitre regroupe toutes les dépenses de personnel.

Chapitre 014 : il s'agit des dégrèvements de taxes foncières sur les propriétés non bâties pour les jeunes agriculteurs.

Chapitre 65 : ce chapitre retrace le versement des indemnités, cotisations et frais de formation des élus pour un montant de 104 074,58 €, la subvention au CCAS de 350 000 €, les subventions de fonctionnement aux associations (49 802 €), la contribution obligatoire pour le Sacré Cœur (44 198 €) et divers (non valeur, participation frais groupement de commandes FDE et prélèvements à la source) pour un montant de 1 320,18 €.

Chapitre 66 : ce chapitre comprend pour l'essentiel le remboursement

Chapitre 67 : il s'agit de charges exceptionnelles (frais de démolition immeuble effondré rue Leclerc et régularisation 2020 sur recettes fiscales et domaniales).

Chapitre 042 : il s'agit des dotations aux amortissements et des opérations liées aux cessions immobilières.

c. Recettes de Fonctionnement

Les recettes de fonctionnement de 2022 se sont élevées à 3 744 035,68 € et se répartissent comme suit :

CHAPITRE	CA 2022	%
013 – Atténuation de charges	91 724,44 €	2,45 %
70 – Produits des services	97 286,90 €	2,60 %
73 – Impôts et taxes	1 582 605,20 €	42,27 %
74 – Dotations et participations	1 599 758,33 €	42,73 %
75 – Autres produits de gestion courante	122 374,69 €	3,27 %
76 – Produits financiers	0,00 €	0,00 %
77 – Produits exceptionnels	240 586,12 €	6,42 %
78 – Reprises sur provisions	0,00 €	0,00 %
042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	9 700,00 €	0,26 %
Total	3 744 035,68 €	
002 – Résultat de fonct. reporté (pour mémoire)	325 499,52 €	

Chapitre 013 : ce chapitre comprend principalement les remboursements des rémunérations et charges du personnel suite aux arrêts maladies et accidents du travail.

Chapitre 70 : ce chapitre comprend les ventes (achat de concessions au cimetière), les redevances d'occupation du domaine public, les prestations de service (services périscolaires) ... Les principales ressources de ce chapitre sont constituées par les paiements effectués par les familles pour le restaurant scolaire : 23 639 € ainsi que les remboursements de charges de Ternoiscom et la région des Hauts de France pour les mises à disposition des bâtiments communaux : 24 892,41 €.

Chapitre 73 : ce chapitre concerne principalement la fiscalité locale (1 367 249 €). Les autres recettes de ce chapitre sont le FPIC (61 496 €), la Taxe sur la Consommation Finale d'Électricité (59 163,93 €), la taxe afférente aux droits de mutation (60 252 €), les attributions de compensation de Ternoiscom (29 042,27 €) ainsi que les droits de place (5 402 €).

Chapitre 74 : ce chapitre concerne les dotations de l'État dont la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) ainsi que les compensations de l'État au titre des diverses exonérations sur les impôts locaux.

Chapitre 75 : ce chapitre concerne l'encaissement de locations des logements communaux et des salles communales.

Chapitre 77 : ce chapitre comprend les recettes exceptionnelles comme les remboursements d'assurance suite aux sinistres, les produits de cessions d'immobilisations...

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la Commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un nouvel emprunt.

2) SECTION D'INVESTISSEMENT

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la Commune à moyen ou long terme. Le budget de la ville regroupe :

- En dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur et la consistance du patrimoine de la Collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, d'outillage technique, de véhicules... mais aussi d'études et travaux soit sur des structures déjà existantes soit sur des structures nouvelles.
- En recettes : deux types de recettes coexistent : les recettes dites « patrimoniales » telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (taxes d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus.

a. Vue générale de la section d'investissement

	Dépenses	Recettes
Réalisations de l'exercice 2022	1 363 220,42 €	1 694 443,57 €
Report exercice 2021	75 543,91 €	0,00 €
Total réalisations	1 438 764,33 €	1 694 443,57 €
Restes à réaliser à reporter en 2023	88 672,63 €	41 909,30 €
Résultat cumulé	1 527 436,96 €	1 736 352,87 €
Résultat exercice 2022		208 915,91

b. Dépenses d'investissement

Les dépenses de la section d'investissement se sont élevées à 1 363 220,42 € et se répartissent comme suit :

CHAPITRE	CA 2022	%
16 – Emprunts et dettes assimilées	249 303,57 €	18,29 %
20 – Immobilisations incorporelles	6 000,00 €	0,44 %
21 – immobilisations corporelles	270 554,77 €	19,85 %
23 – Immobilisations en cours	101 474,10 €	7,44 %
040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	9 700,00 €	0,71 %
041 – Opérations patrimoniales	726 187,98 €	53,27 %
Total	1 363 220,42 €	
001 – Résultat d'invest. reporté (pour mémoire)	75 543,91 €	

Les principaux investissements réalisés en 2022 sont les suivants :

- Mission accompagnement développement stratégique : 6 000 €
- Échange parcelle avec Ternoiscom pour la future salle des sports : 62 900 €
- Acquisition du passage rue Wilson : 115,38 €
- Solde installation chaufferie au groupe scolaire : 91 490,69 €
- Acquisition immeuble 3 place Jean Jaurès : 36 215,99 €
- Acquisition immeuble 19 rue du Maréchal Leclerc : 8 519,82 €
- Matériel services techniques (échelle espaces verts et gyrobroyeur) : 3 610,80 €
- Solde socle numérique groupe scolaire : 28 545,10 €
- Acquisition de matériel adapté pour ATSEM : 1 462,80 €
- Acquisition de mobilier pour le restaurant scolaire : 13 214,64 €
- Acquisition de corbeilles urbaines : 11 178 €
- Acquisition d'un aspirateur pour dames de service : 127,49 €
- Acquisition d'illuminations de Noël : 12 181,19 €
- Acquisition d'une caméra dôme pour le jardin public : 992,87 €
- Mission AMO pour le groupe scolaire : 36 144 €
- Mission maîtrise d'œuvre et diagnostic amiante pour le bâtiment graineterie : 14 856 €
- Travaux raccordement chaudière fioul au groupe scolaire : 21 563,10 €
- Installation éclairage LED au Stade de football : 10 128 €
- Travaux de tranchée pour la nouvelle Gendarmerie : 18 783 €
- Le remboursement de la dette en capital s'élève à 239 216,85 €

c. Recettes d'investissement

Envoyé en préfecture le 17/04/2023
Reçu en préfecture le 17/04/2023
Publié le
ID : 062-216203612-20230413-1704_6-BF

Les recettes de la section d'investissement se sont élevées à 1 694 443,57 € et se répartissent comme suit :

CHAPITRE	CA 2022	%
10 – FCTVA, taxes d'aménagement	39 866,98 €	2,35 %
1068 – Excédent de fonctionnement	125 823,41 €	7,43 %
13 – Subventions d'investissement	154 167,11 €	9,10 %
16 – Emprunts et dettes assimilées	250 000,00 €	14,75 %
040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	398 398,09 €	23,51 %
041 – Opérations patrimoniales	726 187,98 €	42,86 %
Total	1 694 443,57 €	

Les principales recettes d'investissement ont été constituées par :

- Le FCTVA : 39 278,19 €
- Les taxes d'aménagement : 588,79 €
- L'affectation du résultat de fonctionnement : 125 823,41 €
- le solde de la DSIL (33 890,44 €) et le FRATRI de la région (68 267,32 €) pour la chaufferie du groupe scolaire
- les amendes de police : 5 089 €
- la DETR 2022 pour l'étude de la future maison de santé : 5 000 €
- l'AAP SNEE de l'éducation nationale pour le socle numérique au groupe scolaire : 32 641,55 €
- l'aide relative au soutien de certaines cantines scolaires dans le cadre du plan de relance pour de l'acquisition de matériel de restauration : 9 278,80 €

Restes à réaliser :


Les crédits inscrits au BP 2022 en investissement engagés dans la comptabilité mais non payés en 2022 sont distingués dans le compte administratif dans la colonne « restes à réaliser ». Ainsi, 88 672,63 € sont reportés de 2022 à 2023 qui correspondent à la conception et création du site internet de la Commune (3 540 €), au solde de l'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage « école de demain » (8 856 €), au solde de la maîtrise d'œuvre des 2 friches commerciales (33 312 €), à la création d'un poste électrique pour la nouvelle Gendarmerie (19 964,63 €) et aux travaux de terrassement de la future maison de santé (23 000 €).

Au même titre, certaines recettes qui n'ont pas été perçues en 2022 peuvent être reportées par le biais des restes à réaliser, à l'exercice suivant. Elles s'élèvent à 41 909,30 € et correspondent à la DETR 2021 pour création poste électrique de la nouvelle Gendarmerie (4 159,30 €), la DETR 2021 pour l'AMO « école de demain » (18 750 €) et la DETR 2022 pour l'AMO Cité des solidarités (19 000 €).

B. CA BUDGET ANNEXE EAU

Les résultats de clôture de ce budget annexe s'établissent comme suit :

	Dépenses de l'exercice 2022	Recettes de l'exercice 2022	Résultat de clôture 2021	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice 2022	Résultat de clôture 2022
Investissement	11 760,00	4 006,72	82 654,61		-7 753,28	74 901,33
Exploitation	5 222,20	40 085,75	262 993,02	-	34 863,55	297 856,57
Totaux :	16 982,20	44 092,47	345 647,63	-	27 110,27	372 757,90

Excédent d'investissement, ligne R001 :	74 901,33	
Dépenses d'investissement engagées, non mandatées :	-	
Recettes d'investissement engagées, non perçues :	-	
Besoin de financement :	-	
Affectation en réserves, excédent de fonctionnement capitalisé (1068) :	-	
Affectation en report à nouveau, ligne 002 :	297 856,57	

Les recettes d'exploitation 2022 s'élèvent à 40 085,75 €. Elles se composent des produits de gestion courante (surtaxe eau).

Les dépenses d'exploitation 2022 s'établissent à 5 222,20 €. Elles se composent en premier lieu des charges à caractère général (1 215,48 €) correspondant à l'entretien du réseau et à l'avis d'attribution du contrat de concession de la DSP. Ces dépenses à caractère général sont complétées par l'amortissement des équipements pour 4 006,72 €.

En investissement, le compte administratif retrace les recettes qui correspondent à l'affectation du résultat 2021 pour 82 654,61 € et les opérations d'ordre entre section (amortissement des équipements) pour un montant de 4 006,72 €.

Les dépenses d'investissement s'élèvent quant à elles à 11 760 € qui correspondent à l'assistance conseil à maîtrise d'ouvrage pour la passation du contrat de DSP du contrat eau potable de 2022.

Par ailleurs, il n'y a pas d'emprunt sur le budget annexe.